

LE PREFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

CABINET

Service interministériel de défense
et de protection civiles

ARRETE PREFECTORAL N° 10 - **112491**
MODIFIANT L'ARRETE N° 08-180 DU 26/08/2008 RELATIF À L'INFORMATION DES
ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS
DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

LE PREFET
Officier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
 - Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27;
 - Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
 - Vu** décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur;
 - Vu** l'arrêté préfectoral n°06-001 du 5 janvier 2006 listant les communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires;
 - Vu** l'arrêté préfectoral n°08-0180 du 26 août 2008 modifiant l'arrêté n° 06-001 du 5 janvier 2006;
 - Vu** l'arrêté interpréfectoral n°10 000 du 08 octobre 2010 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques pour le stockage souterrain de gaz naturel exploité par la société Storengy sise sur le territoire de Saint Clair-sur-Epte (95);
- Considérant** que les communes de Buhy et de la Chapelle-en-Vexin sont exposées à un risque faisant l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques;
- Considérant** qu'il convient de mettre à jour la liste des communes exposées à un risque faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT), approuvé ou prescrit.
- Sur** proposition de monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté préfectoral n°08-180 du 26 août 2008 et son annexe relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs du Val d'Oise est remplacé par le présent arrêté et son annexe .

Article 2 :

L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique désormais dans les communes de Buhy et de Saint-Clair-sur-Epte . Ces communes sont exposées à un risque faisant l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit.

Article 3 :

Les éléments nécessaires à l'établissement du formulaire appelé « état des risques naturels et technologiques » prévu pour informer les acquéreurs et les locataires de biens immobiliers sont arrêtés dans un dossier d'informations concernant la commune.

Chaque dossier comprend :

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)
- la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- la cartographie des zones exposées/réglées

Chaque dossier d'information est consultable en préfecture, sous-préfecture, mairie de chaque commune concernée et sur le site internet de la préfecture.

Les documents de référence sont consultables dans la mairie de chaque commune concernée.

Les plans de zonage des plans de prévention des risques naturels sont consultables sur le site internet de la préfecture.

Article 4 :

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour dès qu'un arrêté modifie la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-5 du code de l'environnement.

Article 5 :

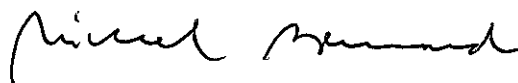
Le présent arrêté est adressé au maire des communes concernées et au président de la chambre départementale des notaires. Il sera affiché dans les mairies de ces communes et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département. Il est consultable sur le site internet de la préfecture.

Article 6 :

Monsieur le directeur du cabinet, madame et monsieur les sous-préfets d'arrondissement, monsieur le directeur départemental des territoires et mesdames et messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 25 NOV. 2010

Le sous-préfet, directeur du cabinet,



Michel BERNARD

PREFECTURE DU VAL D'OISE

Annexe à l'arrêté préfectoral N° en date du
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs

Liste des communes du Val d'Oise exposées à un risque faisant l'objet d'un PPRn ou d'un PPRt, approuvé ou prescrit

ABLEIGES	EPINAY-CHAMPLATREUX	NUCOURT
AMBLEVILLE	ERAGNY	OMERVILLE
AMENUCOURT	FREMECOURT	OSNY
ARGENTEUIL	FREPILLON	PARMAIN
ARRONVILLE	LA FRETTE-SUR-SEINE	PERSAN
ASNIERES-SUR-OISE	GADANCOURT	PIERRELAYE
AUVERS-SUR-OISE	GENAINVILLE	PONTOISE
AVERNES	GONESSE	PRESLES
BAILLET-EN-FRANCE	GOUSSAINVILLE	ROCHE-GUYON (LA)
BEAUMONT-SUR-OISE	GRISY-LES-PLATRES	ROISSY-EN-FRANCE
BELLEFONTAINE	GROSLAY	RONQUEROLLES
BELLOY-EN-FRANCE	GUIRY-EN-VEXIN	SAGY
BERNES-SUR-OISE	HARAVILLIERS	SAINT-BRICE-SOUS-FORET
BESSANCOURT	HAUTE-ISLE	SAINT-CLAIR-SUR-EPTE
BETHEMONT-LA-FORET	HERBLAY	SAINT-CYR-EN-ARTHIES
BEZONS	L'ISLE-ADAM	SAINT-GERVAIS
BOISEMONT	JOUY-LE-MOUTIER	SAINT-LEU-LA-FORET
BOISSY-L'AILLERIE	LASSY	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
BOUQUEVAL	LOUVRES	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE
BRAY-ET-LU	MAFFLIERS	SAINT-PRIX
BRIGNANCOURT	MAGNY-EN-VEXIN	SAINT-WITZ
BRUYERES-SUR-OISE	MAREIL-EN-FRANCE	SANNOIS
BUHY	MARGENCY	SANTEUIL
BUTRY-SUR-OISE	MARINES	SARCELLES
CERGY	MARLY-LA-VILLE	SERAINCOURT
CHAMPAGNE-SUR-OISE	MENUCOURT	SOISY-SOUS-MONTMORENCY
CHAPELLE-EN-VEXIN (LA)	MERIEL	SURVILLIERS
CHARMONT	MERY-SUR-OISE	TAVERNY
CHARS	MONTGEROULT	THEUVILLE
CHATENAY-EN-FRANCE	MONTIGNY-LES-CORMEILLES	VALLANGOUJARD
CHAUSSY	MONTLIGNON	VALMONDOIS
CHENNEVIERES-LES-LOUVRES	MONTMAGNY	VAUDHERLAND
CONDECOURT	MONTMORENCY	VAUREAL
CORMEILLES-EN-PARISIS	MONTREUIL-SUR-EPTE	VETHEUIL
CORMEILLES-EN-VEXIN	MONTSOULT	VIARMES
COURDIMANCHE	MOURS	VIGNY
DOMONT	NERVILLE-LA-FORET	VILLIERS-ADAM
ECOUEN	NESLES-LA-VALLEE	VILLIERS-LE-BEL
ENNERY	NEUILLY-EN-VEXIN	WY-DIT-JOLI-VILLAGE
EPIAIS-LES-LOUVRES	NEUVILLE-SUR-OISE	
EPIAIS-RHUS	NOISY-SUR-OISE	